

## **Vision d'aménagement pour le secteur de la 1<sup>re</sup> Avenue : développement du site au sud de la 41<sup>e</sup> Rue**

---

### **Activité de participation publique**

#### **Consultation écrite**

##### **Date et heure**

Du 31 mars 2023 à 12 h au 17 avril 2023 à 23 h 59

##### **Lieu**

Formulaire en ligne

##### **Activité réalisée à la demande du :**

Service de la Planification de l'aménagement et de l'environnement

---

### **Projet**

#### **Secteur concerné**

Arrondissement de La Cité Limoilou, quartier Lairet, secteur au sud de la 41<sup>e</sup> Rue (emprise hydroélectrique démantelée).

#### **Description du projet**

La Ville planifie le redéveloppement du site au sud de la 41<sup>e</sup> Rue (emprise hydroélectrique démantelée). Elle a invité les citoyens à participer à une consultation écrite le 31 mars 2023 pour alimenter la réflexion sur le développement de ce secteur. Parmi les sujets ayant été abordés par les personnes participantes, mentionnons l'habitation, la mobilité, les loisirs, le verdissement, etc. Certains aspects concernant la requalification du site des Galeries Charlesbourg ont aussi été soulignés.

#### **Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec**

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=11>

---

### **Participation**

#### **Conseillers municipaux :**

- M<sup>me</sup> Marie-Pierre Boucher, membre du comité exécutif et responsable de l'aménagement du territoire
- M. Claude Lavoie, membre du comité exécutif et conseiller municipal du district de Saint-Rodrigue
- M. Claude Villeneuve, conseiller municipal du district de Maizerets-Lairet

**Personne-ressource :**

M. Guillaume Langevin, conseiller en urbanisme, Planification de l'aménagement et de l'environnement

**Coordination de la consultation :**

M<sup>me</sup> Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

**Participation sur la page Web du projet**

- 219 visiteurs ont fréquenté la page Internet de la consultation écrite.
- 120 visiteurs ont apporté des commentaires.

*Les questions n'étaient pas obligatoires et les répondants pouvaient toujours fournir plus d'un choix de réponse.*

---

**Illustration 1.** Division du territoire pour le questionnaire.



## PREMIÈRE PARTIE : FRICHE OUEST



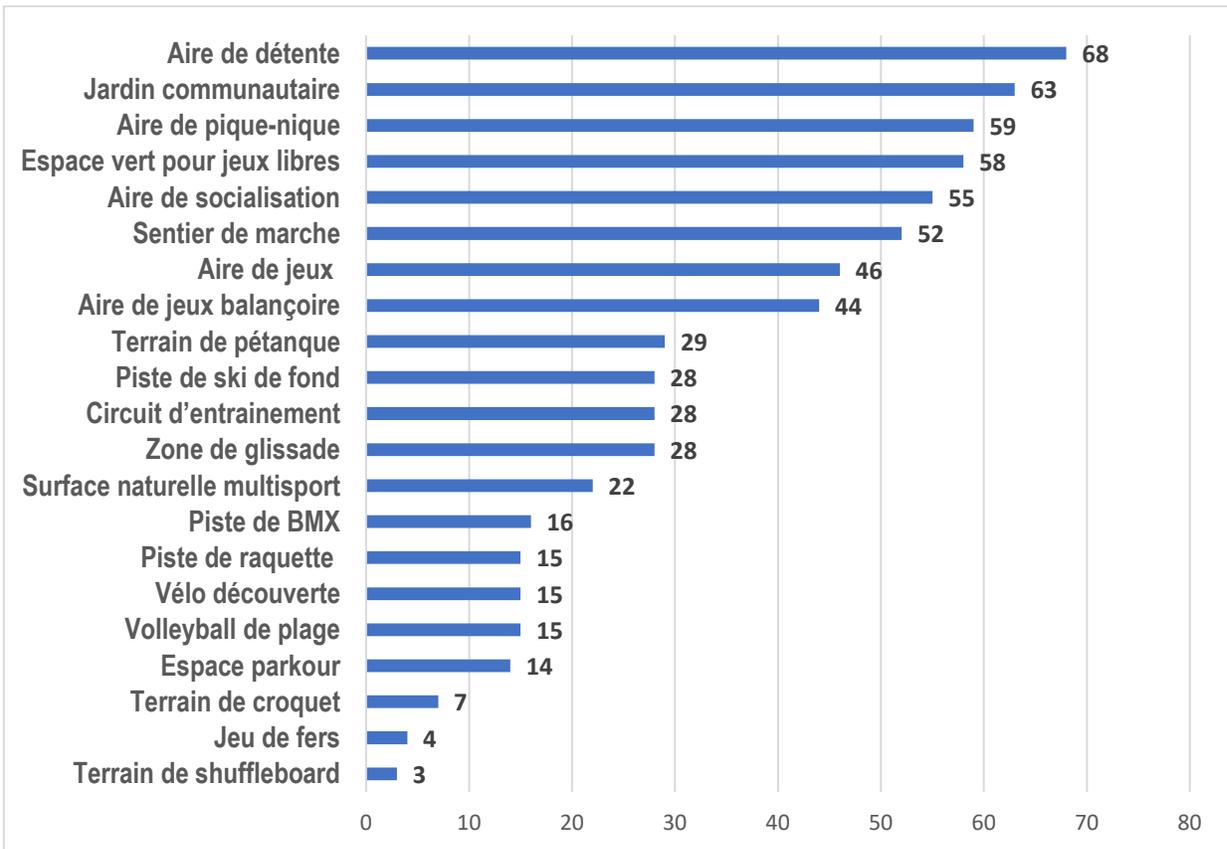
La friche Ouest désigne la portion localisée à l'ouest de la 1<sup>re</sup> Avenue. Cette bande de terrain est identifiée par le Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour répondre à des besoins potentiels pour l'arrimage du réseau. Les besoins ne sont pas encore identifiés et aucune échéance n'est déterminée pour l'instant.

Dans l'intervalle, il est souhaité que les citoyens puissent s'approprier cette portion en permettant la réalisation d'aménagements et d'activités de nature temporaire. Ainsi,

la Ville souhaite connaître les besoins des participants sur ce sujet.

**Question 1. Considérant la réalité du site (conduites souterraines, localisation, besoins potentiels), quels types d'activités voudriez-vous y pratiquer (aménagements temporaires)?**

Les répondants pouvaient fournir plus d'une réponse, en plus de suggérer d'autres activités.



## Autres suggestions

Quelques personnes ont soumis d'autres suggestions d'activités pour la friche ouest. Le chiffre entre parenthèses indique le nombre d'occurrences.

- Parc canins (5);
- Skateparc (4);

*« Nos ados sont délaissés de ce côté. Petit skatepark sur pavage avec des modules pour faire bouger les enfants !! »*

- Patinoire extérieure (2);
- Sentier multifonctionnel piéton et cycliste (2);
- Pistes de vélocross (2);
- Jeux d'eau;
- Modules de jeux pour enfants (comme au parc Marchand);
- Station d'été ombragée ou station chaleureuse l'hiver pour s'asseoir près des zones d'activités;
- Vente de sapins de Noël, de fleurs.

**Question 2. En tenant compte du caractère temporaire des aménagements, quels exemples vous inspirent pour verdifier ce tronçon?**

Le nombre de votes est entre parenthèses. Les répondants pouvaient voter plus d'une fois.

Arbres d'alignement (71)	Sentiers (68)	Jardins communautaires (61)
		
Crédit photo : F. Freytet	Crédit photo : Ville de Chambly	Crédit photo : Ville de Montréal

Prairie urbaine (60)	Noie végétalisée (41)	Land Art (16)
		
Crédit photo : Nature en ville	Crédit photo : Avizo	Crédit photo : F. Pressigout

## Autres suggestions

Quelques personnes ont soumis d'autres suggestions pour verdir ce tronçon :

- Parc urbain du style du parc Victoria;
- Arbres dans de gros bacs;
- Gazonner la friche et l'entretenir;
- Station chaleureuse;
- Conserver les arbres existants;
- Tunnels végétalisés (saules), structures recouvertes de plantes grimpantes;
- Centre d'interprétation des plantes sauvages du Québec;
- Plantation fruitière comestible.

**Question 3. Parmi les exemples d'aménagements hivernaux fournis, lesquels vous semblent les plus intéressants? Pourquoi?**



Nous remarquons que les trois exemples d'aménagements hivernaux ont suscité beaucoup d'enthousiasme chez les répondants. La majorité est d'avis qu'ils pourraient être facilement combinés.

*« Le secteur manque d'aménagements pour le sport et une place ludique illuminée me semble appropriée. Vu la grosseur de la friche, il faut un aménagement d'une certaine amplitude, c'est à dire plus qu'une station chaleureuse pour attirer les gens. »*

*« L'ensemble des trois pourraient former un bel espace qui serait accueillant. »*

L'argument souvent évoqué est qu'une combinaison d'aménagements contribuerait à la vie de quartier en apportant des lieux de socialisation. Cette réflexion est particulièrement présente dans les commentaires visant les aménagements de station chaleureuse et de place ludique et illuminée.

*« Station chaleureuse et place ludique illuminée. Il n'y a pas vraiment beaucoup de stations comme cela dans le quartier et ce serait super pour relaxer près de la maison avec des amis ou pour rencontrer des gens. »*

Ces choix d'aménagements peuvent aussi faciliter l'activité sportive de proximité tout en permettant la détente après le sport.

*« Les deux premiers. Il y a peu de beaux espaces pour être actif dans le coin. »*

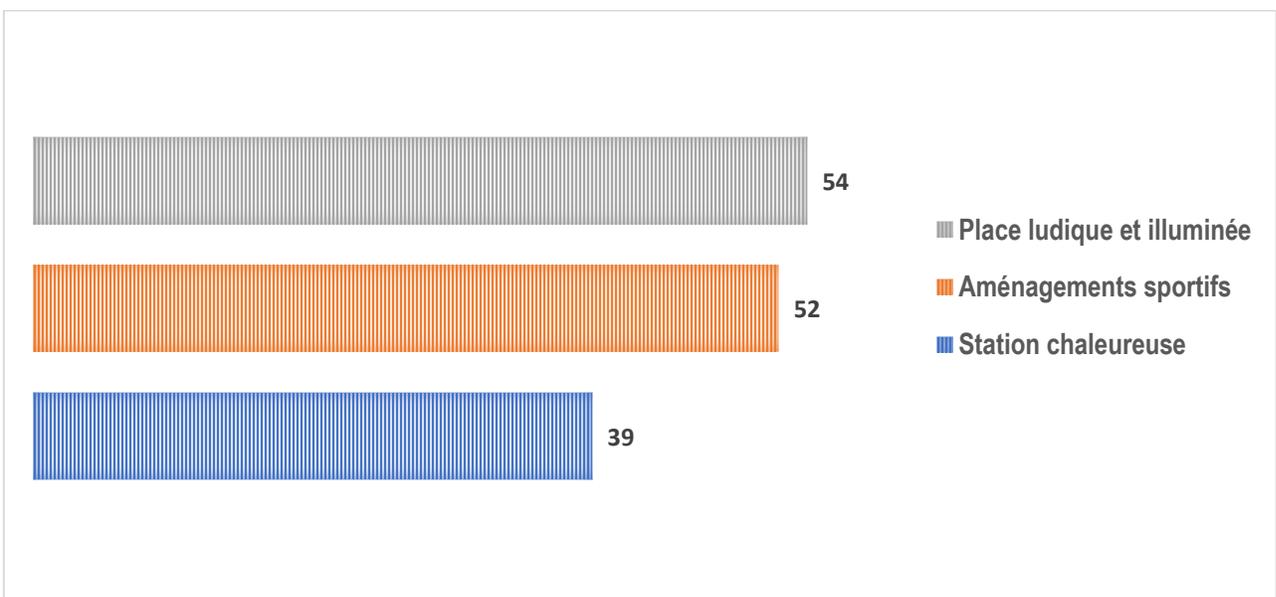
*« Pour l'aménagement sportif, il serait intéressant de pouvoir faire ski, raquettes et patin. Puis de pouvoir ensuite se reposer à une station chaleureuse. »*

*« Un sentier de patin avec station chaleureuse pour permettre aux citoyens-nes d'avoir une vie active et conviviale. C'est bon pour la santé mentale! »*

Finalement, les répondants expliquent que la présence de plusieurs types aménagements hivernaux faciliterait la pratique d'activités en famille.

*« Des stations chaleureuses dans une place ludique peuvent être intéressantes. Tant qu'il y a des espaces pour que les enfants jouent (petites glissades). »*

*« Aménagements sportifs = glissade pour les enfants, sentier glacé pour patinage, jumelé avec la place ludique illuminée et station chaleureuse. S'inspirer fortement de la Place Jean-Béliveau. »*



## DEUXIÈME PARTIE : FRICHE EST



La friche Est désigne la portion localisée à l'est de la 1<sup>re</sup> Avenue. Des infrastructures permanentes peuvent y être aménagées pour répondre à des besoins en matière d'habitation, de verdissement et de loisirs. Toutefois, la réalisation de certains aménagements pourrait être limitée par la présence de conduites souterraines, dont un égout collecteur situé au centre de la bande de terrain. Des études seront réalisées pour établir la

faisabilité d'une relocalisation de ces infrastructures. Les questions de cette section visaient donc à approfondir les attentes des personnes participantes en matière d'habitation, de verdissement et de loisirs.

### Question 4. Parmi les exemples de projets résidentiels fournis, lesquels vous semblent les plus intéressants en termes d'implantation et de gabarit? Pourquoi?



**Maisons de ville**

(crédit photo : Bmd)



**Duplex en rangée**

(crédit : Quinzhee et 1Px)



**Immeubles à logements**

(crédit : Groupe A et D. Tremblay)

Les choix les plus populaires sont les maisons de ville et le duplex en rangée. Ensemble, ils obtiennent 67% des faveurs des répondants. Ces derniers apprécient leur volume à échelle humaine, les hauteurs raisonnables et la présence de cour pour les familles. En outre, les personnes participantes soulignent que ces choix contribuent à la mixité du quartier.

*« Maisons de ville et duplex en rangée. Il me semble que des blocs appartements sont déjà présents dans le quartier. Des maisons de ville et des duplex en rangées amèneraient de la diversité au quartier. »*

**La maison de ville** est appréciée parce qu'elle offre aux familles une solution de remplacement aux maisons unifamiliales et aux logements locatifs.

*« En raison de la faible hauteur des bâtiments ET qu'il n'y pas d'offre de maisons de ville... en ville ou, à tout le moins, bien desservis par le transport en commun. »*

*« Les maisons de ville permettent de garder des familles en ville tout en restant dans l'idée de la densification urbaine. »*

*« Permettent d'avoir le confort d'une maison neuve à une famille dont le budget ou les capacités à faire l'entretien sont plus restreints. Cela diversifie l'offre du secteur. Il n'y en a pas ou peu. »*

Les personnes répondantes considèrent que le **duplex en rangée** offre un bon compromis entre densification, abordabilité et respect des gabarits des immeubles du secteur.

*« Ça correspond plus au secteur, ça densifie, mais sans avoir de grands immeubles. »*

*Il y a beaucoup de logements déjà, mais les duplex en rangées sont plus accessibles et il me semble que nous manquons de ce type d'offre entre une maison et un appartement dans le quartier. »*

Le dernier choix, moins populaire (27% des réponses) est l'**immeuble à logements**. Il est apprécié par les répondants parce qu'il répond à la nécessité de densifier et ainsi permettre à un plus grand nombre de personnes de trouver un logis.

*« La pénurie de logements à Québec fait rage, et en construire dans un lieu près du transport en commun et de différents services aiderait à la résoudre sans exiger d'autres constructions connexes (commerces, etc.) »*

Certains suggèrent que ces logements soient à prix modique pour favoriser leur accessibilité au plus grand nombre.

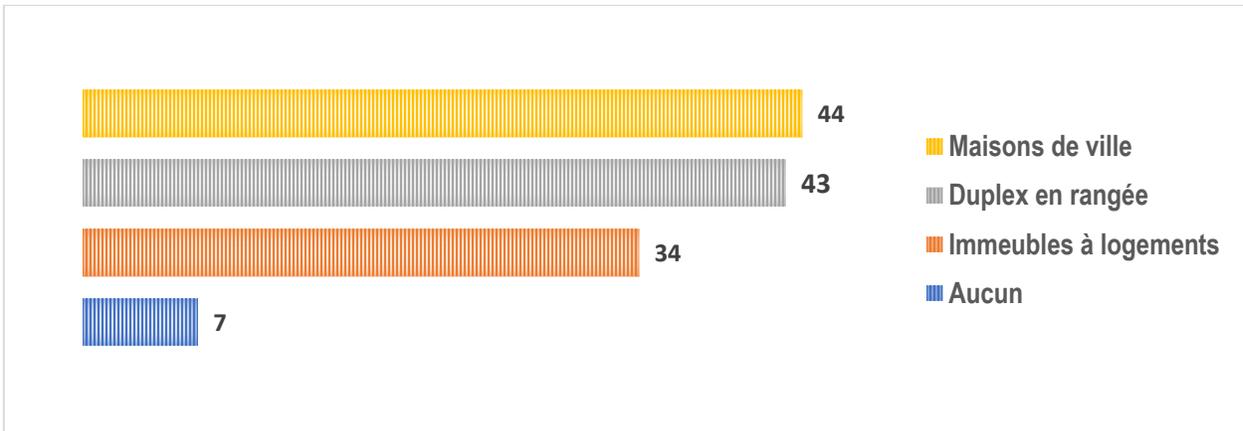
*« Immeubles à logements modiques !! Il manque terriblement de logements à prix abordables soit pour les gens à revenu modique ou pour les personnes âgées! »*

Finalement, pour d'autres, les trois choix pourraient facilement cohabiter sur le tronçon :

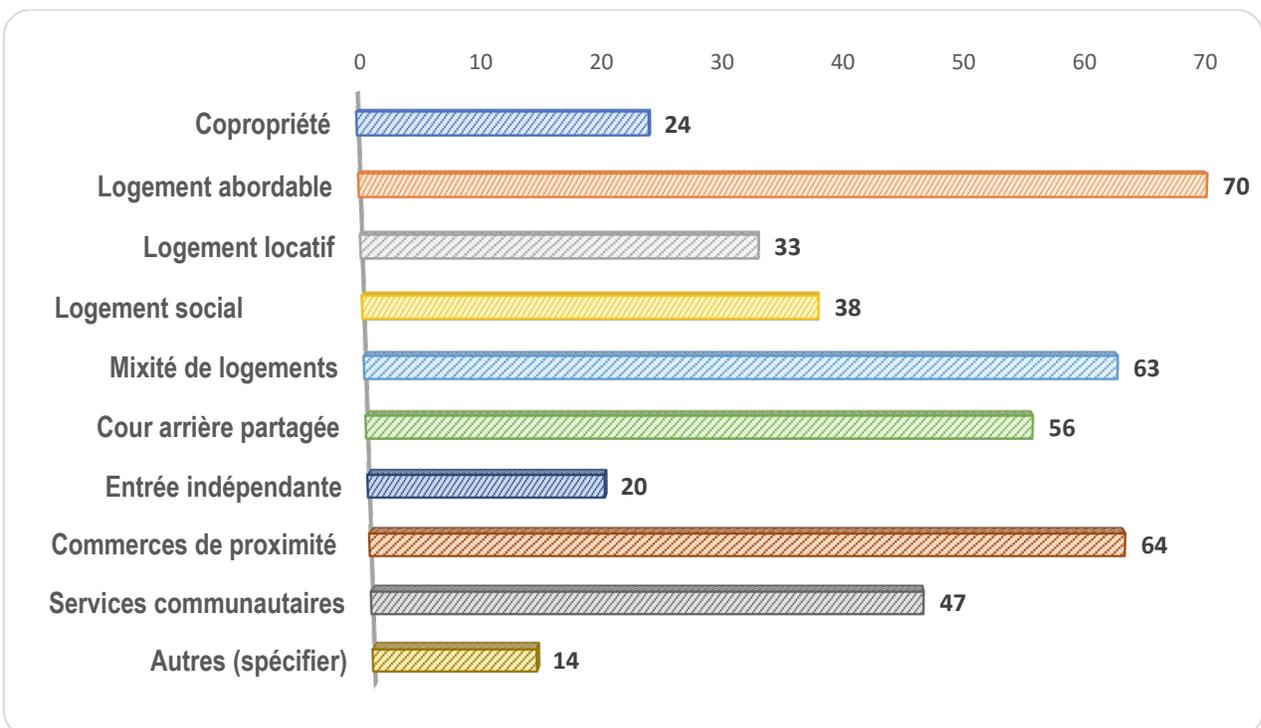
*« Les 3 sont intéressants et nécessaires selon moi pour des clientèles différentes. Il faut une mixité de l'offre donc de la maison de ville/duplex pour les familles nombreuses et ceux qui peuvent se le permettre à l'immeuble à logement (et logement social). »*

« Les trois options présentent des avantages. Je crois qu'une mixité devrait être visée. Aussi, la bande étant relativement étroite, il fait laisser suffisamment d'espace pour permettre un corridor vert à accès public sur toute la longueur de la friche. »

Les quelques répondants ayant sélectionné l'option « **aucun** » préféreraient que la friche devienne un parc de verdure (3) ou du moins, un espace sans immeuble (1).



### Question 5. Quelles caractéristiques sont à privilégier pour l'habitation?



## Autres

Quelques personnes ont soumis d'autres caractéristiques ou commentaires à considérer :

- Aménager un espace vert linéaire communautaire (3);
- Ne pas aménager de logement (2);
- Embourgeoiser le secteur;
- Prévoir du Stationnement;
- Insérer un centre de la petite enfance;
- Retirer les stationnements de surface;
- « *Tout type d'habitation qui donne la possibilité aux citoyens de devenir propriétaire de leur résidence et les coopératives d'habitation pour donner aux citoyens un certain contrôle sur l'augmentation du loyer* »;
- Construire des maison mobile ou minimaison;
- Ouvrir une coopérative d'habitation;
- Stationnement intérieur.

**Question 6. En tenant compte du besoin de gérer les eaux de pluie, lesquels de ces bassins de rétention préférez-vous? Pourquoi?**



**#1. Place publique inondable**

(Crédit photo : Musch)

**#2. Parc urbain résilient**

(Crédit : Dreiseitl consulting)

**#3. Bassin de rétention naturalisé**

(Crédit Urbis)

Les choix les plus populaires sont le bassin de rétention naturalisé et le parc urbain résilient. Ensemble, ils obtiennent 87% des faveurs des répondants en raison de leur contribution accrue au verdissement du secteur.

*« Entre le parc urbain résilient et le bassin de rétention naturalisé, la proximité de la nature manque dans ce secteur et les friches répondaient un peu à ce besoin. Il faut faire prévaloir gazon, arbres, plantes et fleurs plutôt que le béton. On est déjà encerclé par les autoroutes et les boulevards. »*

Les répondants qui ont sélectionné le **bassin de rétention naturalisé** apprécient l'abondance de végétaux de ce type d'aménagement, son aspect naturel et sa contribution à la lutte contre les îlots de chaleur.

*« Ceci lutterait contre les îlots de chaleur et éviterait le maudit béton. »*

*« Pour créer un habitat naturel pour les oiseaux et la faune locale. Une aire de détente et de ressourcement pour les gens qui passeront par là :) »*

*« Il y a très peu d'endroits naturels dans le quartier. Le bassin de rétention naturalisé me semblerait une bonne façon de gérer les eaux de pluie tout en intégrant un volet naturel et attrayant pour le quartier. »*

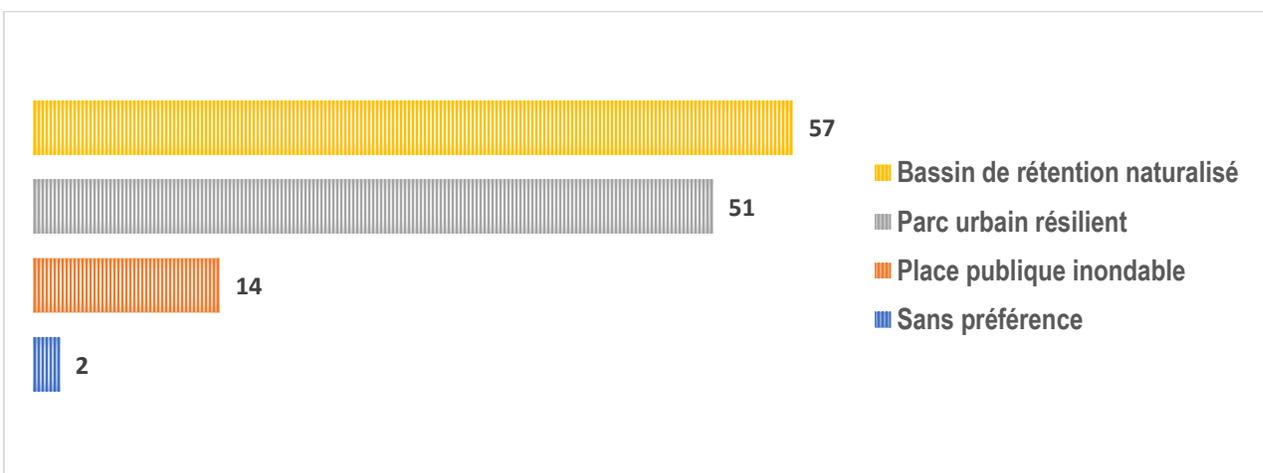
**Le parc urbain résilient** est identifié par les répondants comme un bon compromis entre nature et urbanisme.

*« Je trouve ça plus beau. La verdure avec les végétaux et les arbres feront augmenter le taux de canopée. Servira de coin détente et de lieu pour marcher. Peut y annexer un jardin collectif et un espace de jardinage serait intéressant. »*

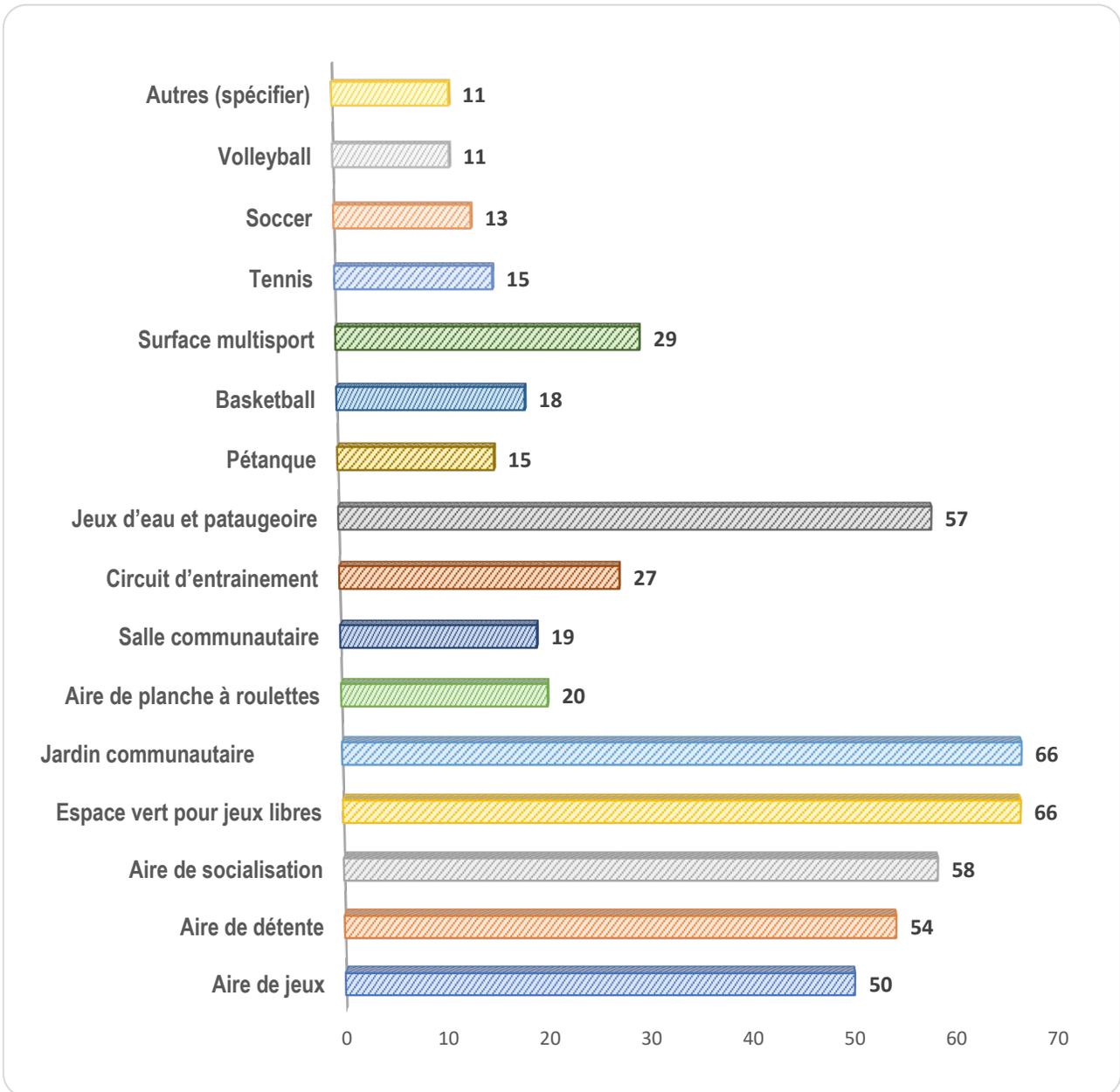
*« Parc urbain résilient laisse de la place à la végétation tout en laissant la population y accéder comme une place publique. »*

*« Parc urbain résilient : espace vert ET utilisable pour nous également, meilleur des 2 mondes ! »*

Le choix le moins populaire et le moins commenté est la **place publique inondable**. Un répondant explique son choix en mentionnant que cela est « *plus approprié dans un secteur urbanisé dense et permet regrouper des fonctions* ». Un autre l'apprécie pour son espace de socialisation.



**Question 7. Quels types d'équipements récréatifs, sportifs ou communautaires devraient être priorités à l'avenir pour le secteur de la friche est?**



**Autres suggestions**

- Parcs canins (4);
- Sentiers (2);
- Aréna;

- Cinéma;
- Salle de « gaming »;
- Jeux de ping-pong;
- Gymnase urbain en plein air à l'épreuve des intempéries;
- Terrain de pickleball;
- « *Un parc sportif comme le parc l'Outdoor Gym du parc Bonaventure à Montréal ou Raymond-Blain (pour gym et yoga). Très coloré et invitant* ».

### **Question 8. Avez-vous d'autres commentaires pour le secteur de la friche ouest et de la friche est?**

44 personnes ont laissé des commentaires supplémentaires. Sans surprise, 30 d'entre eux (68%) reviennent sur l'importance **d'augmenter** au maximum la canopée et la verdure dans les friches.

*« On est dans le béton avec des voitures partout dans le quartier, on veut du vert et du calme! »*

*« Le plus d'arbres et de verdure possible SVP !!! »*

*« Plusieurs citoyens habitant des immeubles à logements n'ont pas l'accessibilité aux espaces verts qu'ils ont besoin pour maintenir de saines habitudes de vie. »*

*« Le secteur manque cruellement d'espaces verts et c'est extrêmement problématique. Nous sommes enclavés par un chemin de fer et deux autoroutes. »*

En outre, plusieurs souhaitent **préserver** les espaces verts des friches.

*« Le fait que le RTC aurait éventuellement besoin d'espace n'est pas un justificatif nécessaire pour ne pas doter le quartier du vrai espace vert permanent dont il a besoin (...) À la ville/au RTC de retourner à la table à dessin le moment venu, mais le quartier ne peut se passer d'aménagement vert permanent. Faites mieux ! »*

*« Il serait irresponsable de la part de la Ville de ne pas saisir l'occasion de développer des espaces verts et actifs permanents, dans les deux secteurs de la friche. Il y a présentement un manque important d'espaces verts accessibles au nord du quartier Lairet. »*

*« Je pense que la partie est devrait être conservée comment un grand parc (zone de loisir plus que zoné résidentiel) incluant des arénas sportifs, communautaires, des jeux pour les enfants, CPE, centre communautaire avec piscine intérieure, parc inondable... »*

En plus de rappeler l'importance de leur besoin de nature, plus d'une dizaine de personnes insistent sur la nécessité de **bonifier** ces espaces verts pour y pratiquer des activités libres en famille et avec leurs animaux.

*« Vraiment important d'avoir un espace vert le plus naturel possible (pas juste du gazon) et lieu pour pratiquer des activités sportives et de détente »*

*« SVP, le secteur a besoin de parc autant pour les enfants, les ados, les personnes âgées et les autres adultes. Mais aussi pour les animaux domestiques et sauvages (oiseaux abeilles...). »*

Enfin, des passages piétons et cyclistes au travers des friches sont souhaités pour faciliter les déplacements :

*« Rendez-vous fières de notre quartier pour l'avenir, pour l'instant, il est gris, sans voiture on n'y échappe pas. Ce serait le fun d'aller prendre une marche au vert et au calme comme à Maizerets ou la Saint-Charles. Il n'y a rien à pied d'accessible, la piste cyclable est zéro agréable à côté du boulevard bruyant. »*

## TROISIÈME PARTIE : GALERIES CHARLESBOURG

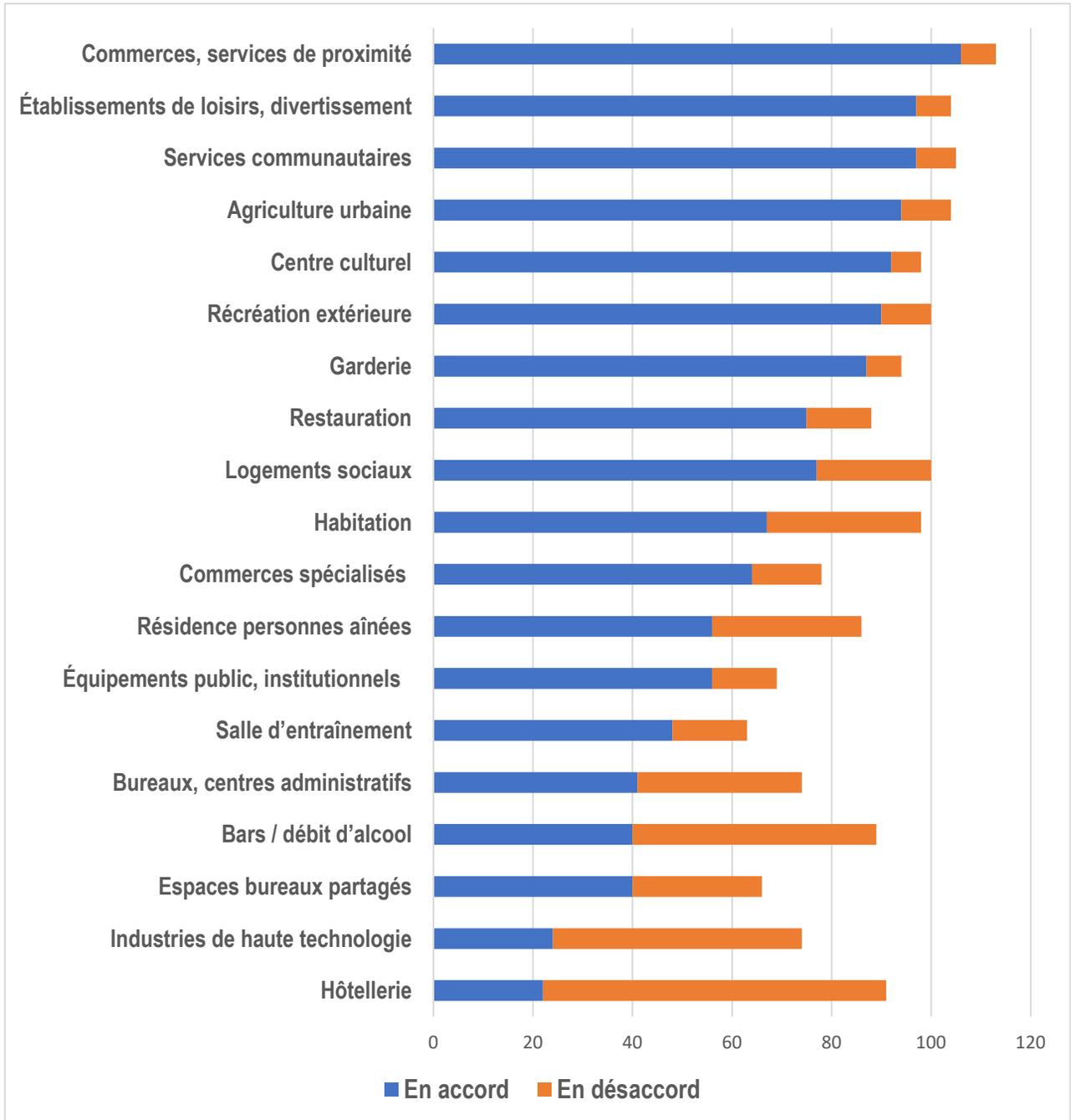
Le dernier volet concerne le redéveloppement du site des Galeries Charlesbourg, ainsi que l'axe de la 41<sup>e</sup> Rue. Le propriétaire actuel des Galeries Charlesbourg souhaite, dans les prochaines années, transformer le site. Ainsi, une cueillette de données est envisagée afin de guider le redéveloppement du site (fonctions, gabarits et grands principes d'aménagement en matière de verdissement). Ultérieurement, le projet de développement du promoteur fera l'objet d'une activité de participation publique spécifique.



**Question 9. Afin de guider le redéveloppement du site des Galeries de Charlesbourg, quel est votre degré d'accord pour chaque fonction ci-dessous, en considérant l'intérêt de chaque usage pour le quartier (certainement d'accord = très intéressant à développer dans le quartier) ?**

Pour faciliter la lecture des résultats des 19 thématiques soumises aux répondants, nous avons compilé dans l'axe «*en accord*» les données obtenues à partir des colonnes

«certainement d'accord» et «un peu d'accord». Il en fut de même pour les données «*en désaccord* » obtenues par l'addition des « un peu en désaccord et des « certainement en désaccord »



**Question 10. En considérant que 6 étages sont actuellement autorisés au zonage et que ce site est propice à la densification, quelles hauteurs seraient acceptables pour le site des Galeries Charlesbourg ? Pourquoi ?**

Des 95 réponses en faveur du maintien des hauteurs actuelles du site, tout au plus, d'atteindre une hauteur de 6 étages. La majorité des répondants manifestent une préférence pour le maintien des hauteurs actuelles sur le site ou pour le respect du zonage actuel (6 étages). Seulement une dizaine de répondants se prononcent en faveur d'une augmentation des hauteurs permises.

**Commentaires**

Pour la majorité, les six étages déjà autorisés sont suffisants dans la mesure où cette densification devient profitable à la vie de quartier, avec en priorité de l'habitation et des commerces de proximité :

*« Je ne vois pas d'inconvénient à avoir 6 étages s'ils amènent des services et de la vitalité au quartier. »*

*« Avec logement je dirai que 6 étages partagés avec commerces et autres seraient corrects, sans logement 3 ou 4 étages seraient suffisants. »*

Que ce soit du fait de sa localisation jouxtant l'autoroute qui permettrait de construire en hauteurs sans nuire à la luminosité des bâtiments voisins, ou de son accessibilité, plusieurs se réjouissent du redéveloppement du site :

*« C'est un excellent endroit pour densifier et mieux profiter de l'espace que la mer de stationnement actuelle. Ça peut clairement servir de pôle d'emploi, divertissement, commercial pour le nord de Limoilou et le sud de Charlesbourg. »*

L'effet-écran contre le bruit de l'autoroute est également souligné par quelques répondants.

*« 6 étages dans la mesure où la construction est belle, ça ferait un écran à l'autoroute. »*

Près d'une dizaine de répondants émettent des recommandations sur les hauteurs à permettre : moindre le long des rues résidentielles avec une modulation progressive vers l'autoroute et le centre du terrain.

*« Le but n'est pas de faire un quartier encore plus "cubique et haut" qu'il ne l'est déjà. Jouer sur les volumes pour optimiser l'apport de nouveaux usages pertinents tout en maintenant un paysage acceptable. »*

« Ce qui serait intéressant serait de jouer avec les hauteurs d'étages et la volumétrie, pour éviter d'avoir un bâti trop compact aux abords des routes. »

D'autres préfèrent conserver les hauteurs actuelles du site des Galeries Charlesbourg, qu'ils estiment entre 2 et 3 étages. Plusieurs évoquent l'importance de préserver l'harmonie avec les bâtiments environnants, l'échelle humaine du quartier, ses percées visuelles et l'architecture du secteur.

« Je préférerais avoir un quartier vivable au niveau de la rue, pas de gros édifices. »

« Je n'irais pas plus haut que 3 pour respecter l'architecture des alentours tout en maximisant la densification. »

Certains répondants s'inquiètent de l'accentuation du corridor de vent et de l'effet de barrière visuelle qui augmenterait la « coupure » déjà présente:

« Construire plus haut accentuerait cette frontière physique et psychologique entre les quartiers Lairet et Charlesbourg. »

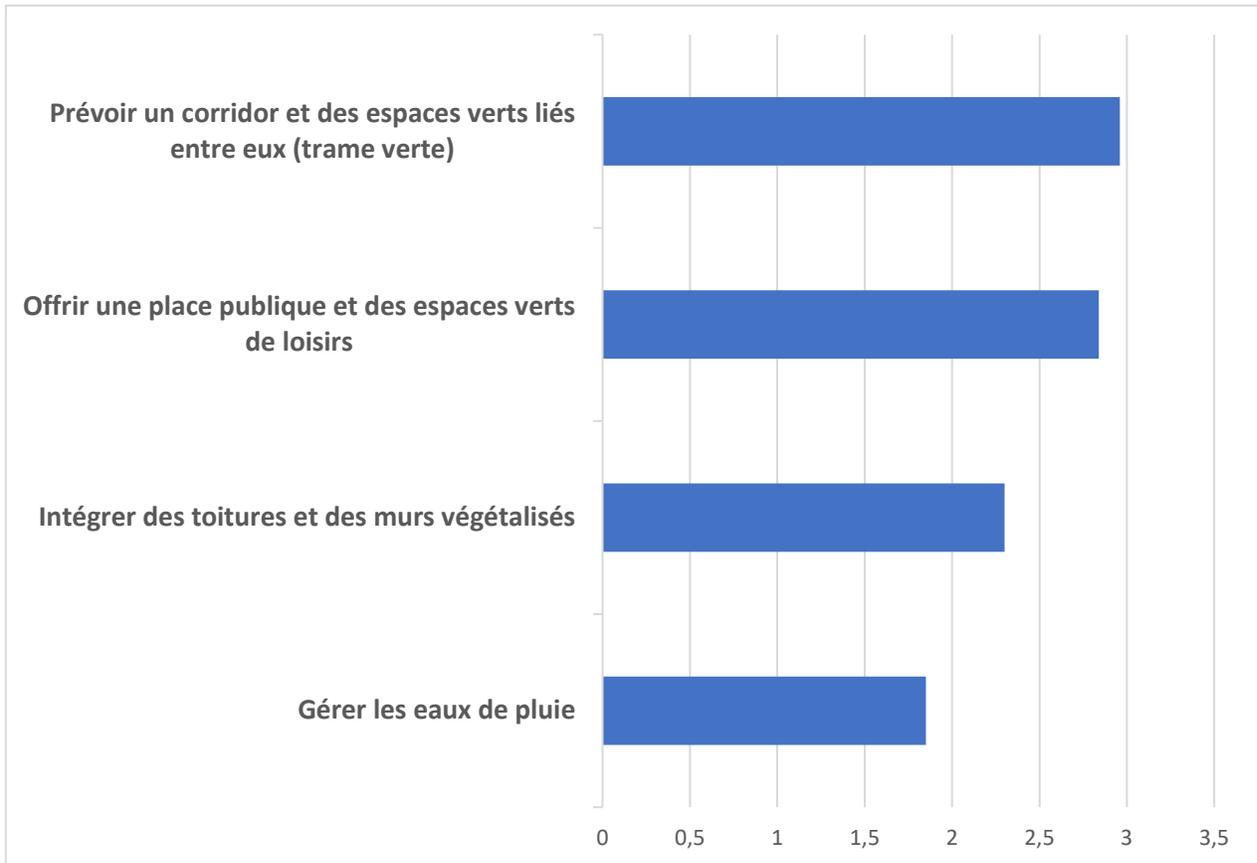
D'autres s'interrogent sur la pertinence de densifier alors que l'endroit est peu fréquenté et vide.

« Les Galeries sont déjà "vides" il manque de vie, de rajeunissement et mettre 6 étages semble beaucoup. Considérant les locaux vides. »

**Tableau1.**

Nombre d'étages	Réponses		
2 étages	4	Conserver la hauteur actuelle 32,6%	<b>6 étages autorisés Et moins  87%</b>
2 à 3 étages	8		
3 étages	19		
3 à 4 étages	4	En lien avec les hauteurs environnantes 15,8%	
4 étages	6		
4 à 5 étages	1		
4 à 6 étages	1		
5 étages	3		
<b>6 étages</b>	<b>37</b>	Hauteur autorisée 39%	
6 à 8 étages	2	Plus de 6 étages 12,6%	<b>Plus de 6 étages  13%</b>
8 étages	2		
9 étages	1		
10 étages	2		
12 étages	1		
15 à 20 étages	4		
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

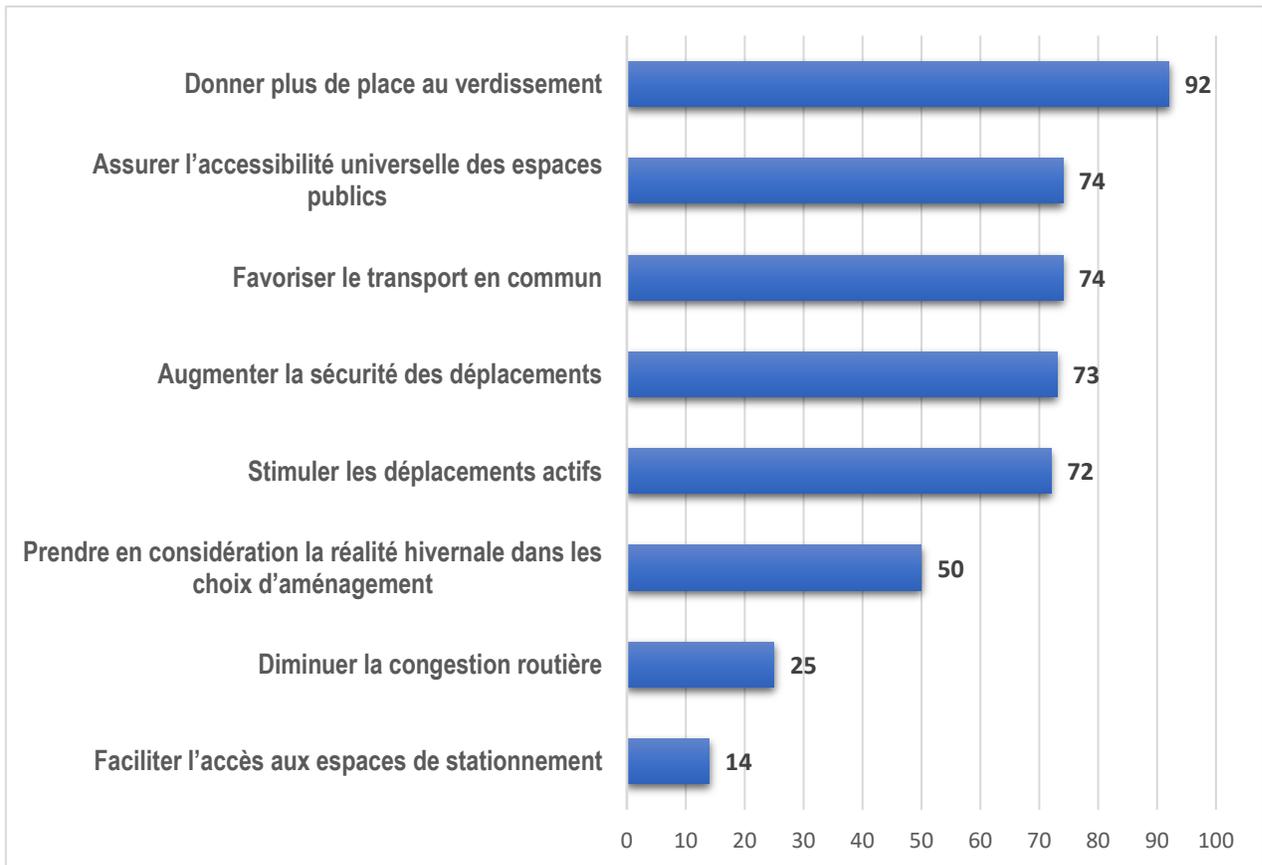
**Question 11. Prioriser les critères suivants pour guider les initiatives de verdissement sur le site des Galeries Charlesbourg.**



## QUATRIÈME PARTIE : AXE DE LA 41<sup>e</sup> RUE

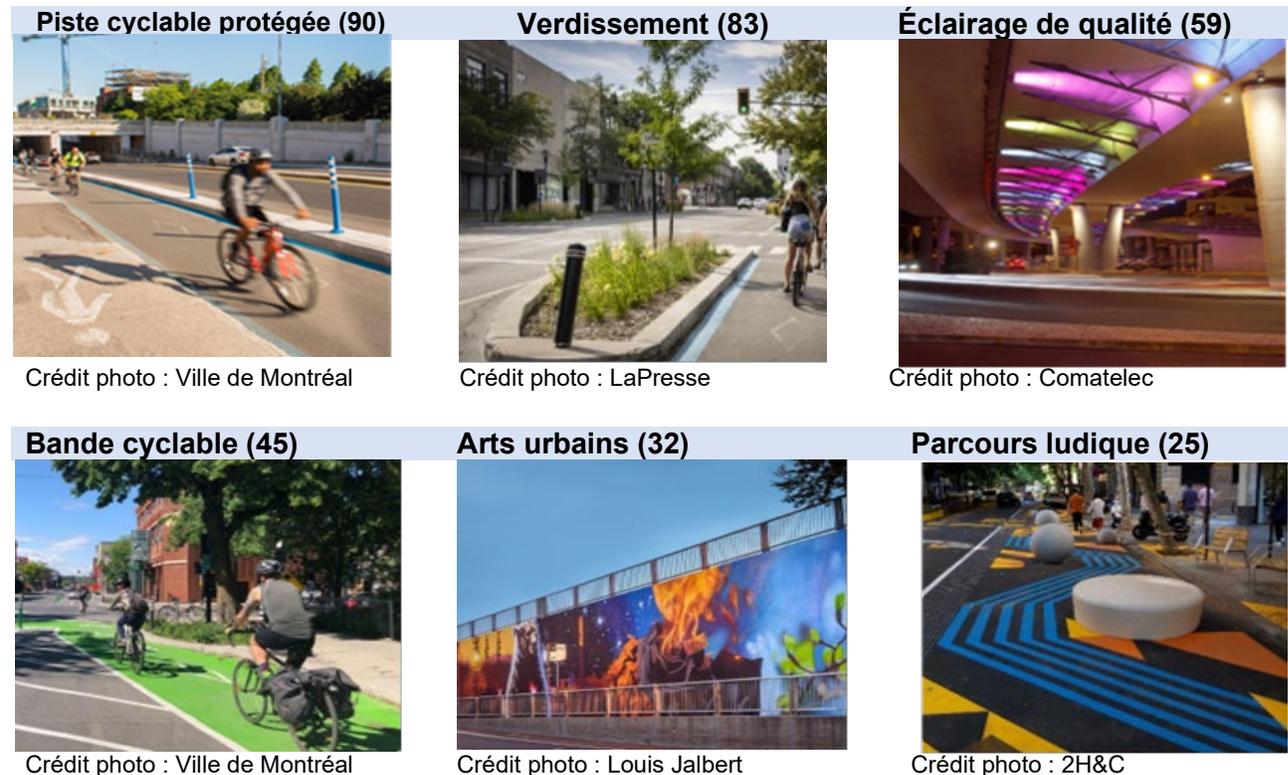
Quant à l'axe de la 41<sup>e</sup> Rue, les répondants ont été questionnés sur leur priorités en lien avec les futurs aménagements sur l'axe de la 41<sup>e</sup> rue afin de le rendre plus convivial et améliorer la cohabitation entre les divers modes de déplacement.

**Question 12. Parmi les principes suivants, lesquels devraient être priorités pour répondre aux enjeux de mobilité dans ce secteur ?**



**Question 13. D'ici leur reconfiguration par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, quels types d'aménagements vous inciteraient à franchir les viaducs de l'autoroute Félix-Leclerc en tant que piéton ou cycliste ?**

Le nombre de votes est entre parenthèses. Les répondants pouvaient voter plus d'une fois.



**Autres suggestions :**

- Un trottoir et une route bien entretenue;
- Passerelles pour franchir l'autoroute Laurentienne.

**Commentaires de la Table de concertation vélo (TCV) des conseils de quartier**

La TCV propose les aménagements suivants en mobilité active en ce qui concerne la friche de la 41<sup>e</sup> rue et de façon plus générale, la Vision de la 1<sup>re</sup> avenue.

Friche bordant la 41<sup>e</sup> rue :

- « La TCV aimerait qu'un axe de circulation piétonne et cycliste soit aménagé dans l'axe est-ouest sur la friche. Un aménagement piétons-cyclistes au centre

*de la friche aurait l'avantage d'éloigner les piétons et cyclistes des voies automobiles et donc contribuer à l'attractivité de cet axe;*

- *Cet axe devrait relier minimalement la 3e avenue Ouest au corridor des Cheminots;*
- *Il devra également être relié au futur axe Vélo-Cité vers Charlesbourg, peu importe le tracé retenu;*
- *Cet axe de mobilité active pourrait être très complémentaire à certaines suggestions de parc, jardin communautaire, bassin de rétention d'eau, prairie urbaine ou autres aménagements suggérés par des participants aux consultations. »*

*La table tient à souligner qu'elle a été très inspirée par les aménagements du corridor Loiret qui a été implanté au centre d'une bande détenue par la ville. La table est aussi très inspirée par les aménagements et zones de plantations qui vont border la nouvelle piste de l'avenue Coubertin et qui vont offrir une belle diversité d'environnement naturel pour border cette future piste.*

Vélo-Cité – axe 1<sup>re</sup> avenue

*« La TCV appuie la position du conseil de quartier de Lairet qui demande l'aménagement du corridor Vélo-Cité vers Charlesbourg sur la 1re avenue. Sans reprendre les préambules, le coeur de la résolution se lisait comme suit : « implanter de façon prioritaire une piste cyclable quatre saisons sur la 1re avenue, entre la 18e rue et la 41e rue. Cette piste cyclable devrait comporter des aménagements en vue de favoriser la sécurité autant pour les cyclistes que pour les piétons sur les trottoirs, tels que l'installation de bollards et de bordures surélevées, ainsi que l'interdiction de stationnement en marge de la piste cyclable pour éviter l'emportierage, et en révisant les méthodes de drainage sous le viaduc qui se trouve dans le corridor des usagers. La TCV considère également que ce tracé peut être très intéressant comparativement aux autres alternatives :*

- *La première avenue se termine au pont Drouin et donne donc un accès presque direct au pôle Saint-Roch du tramway ce qui permet une intermodalité facilitée*
- *Elle est plus directe que la 4e ou 8e avenue Est qui sont toutes deux un peu décalé à l'est du centre du quartier d'affaire de Saint-Roch. Ces deux dernières artères ont aussi le désavantage de ne traverser ni la voie ferrée et ni l'autoroute Félix-Leclerc.*
- *Elle est également plus directe que les alternatives qui viseraient à rejoindre la 3e avenue Ouest pour en faire un axe Vélo-Cité, soit en empruntant la rivière Saint-Charles suivie du parc Lairet ou soit par la rue de la pointe-aux-lièvres suivi du Boul Wilfrid-Hamel pour rejoindre la bidirectionnelle existante sur la 3e avenue Ouest.*

## Place Charlesbourg – grands stationnements

« Dans le réaménagement de place Charlesbourg, prévoir des accès spécifiques piétons et vélos qui permettent de traverser le grand stationnement et accéder en sécurité aux bâtiments commerciaux. Prévoir également des stationnements vélos à proximité des entrées. Un tel aménagement serait cohérent avec la stratégie de la sécurité routière ou les normes d'aménagements des stationnements ont été incorporées (page 32 et extrait ci-dessous)

### Les normes d'aménagement des parcs de stationnement

Le cadre normatif applicable à l'aménagement d'un stationnement industriel, commercial ou institutionnel est intégré au règlement d'urbanisme harmonisé de la Ville.

Il établit les règles de localisation, d'accès, de circulation et de stationnement des véhicules. Toutefois, il ne prévoit aucun aménagement particulier pour les usagers d'un stationnement quand ils deviennent piétons ou s'ils sont cyclistes.

Pour corriger cette situation, la Ville prévoit réviser son Plan directeur d'aménagement et de développement. Elle veut y inclure de nouvelles normes d'aménagement sécuritaires pour tous les usagers automobilistes, piétons et cyclistes des terrains de stationnement de plus de 100 places à vocation industrielle, commerciale ou institutionnelle.



*Viaducs traversant l'autoroute Félix-Leclerc : Pour les viaducs de la 3e avenue Ouest et 4e avenue Est, aménager un rétrécissement des voies automobiles pour permettre un espace tampon voire l'installation d'une barrière physique entre autos et cyclistes. Prévoir un déneigement 4 saisons de ces liens importants ainsi que pour le corridor des Cheminots. »*

## CINQUIÈME PARTIE : BOÎTE À IDÉES

En vue du redéveloppement de l'ancienne emprise hydroélectrique (site au sud de la 41e Rue), cette partie demandait aux répondants de donner des suggestions de noms à donner à ce projet. 46 personnes ont répondu à la question. Nous avons obtenu 42 suggestions et 4 commentaires généraux à ce sujet.

### Sous le thème de la verdure

À noter que 24 propositions réfèrent directement au champ lexical du verdissement : parc, verdure et arbres. Plusieurs commentaires sont à l'effet que « le quartier est déjà appelé communément le quartier des arbres ».

L'ère <b>verte</b> (Lair-V-ert)	Le <b>parc</b> Leo-major
<b>Vert</b> l'avenir	<b>Nature</b> en ville
Lairet <b>vert</b>	Les <b>jardins</b> électriques
Espace Limoï- <b>vert</b> "	L'espace <b>vert</b>
<b>Parc</b> linéaire Lairet	La <b>canopée</b>
La <b>haie</b> de Lairet	Le <b>parc</b> Patrick Roy
Secteur <b>Vert</b> Actif	Le corridor des <b>arbres</b>
L'aire des <b>arbres</b>	Le <b>parc</b> des arbres
Lairet <b>nature</b>	<b>Vert</b> -Quebec
Vers le <b>vert</b>	Un poumon <b>vert</b> pour Lairet
<b>Verdoyant</b>	Le <b>Verdissime</b>
Le Lien <b>Vert</b>	La <b>forêt</b> ré-enchantée

### Localisation de la friche

14 propositions réfèrent directement à la localisation géographique de la friche et l'attribuent principalement au quartier de Lairet.

<b>Quartier Lairet (9)</b>	<b>Autres (5)</b>
Lair-V-ert	Espace Limoï-vert
Lairet vert	Limoilove
Le projet de développement de la centrale de la rivière Lairet	Projet limoi-tous
Un poumon vert pour Lairet	L'îlot de la Cité
Promenades Lairet	<i>« Quelques chose qui va sonner en relation au fait que le milieu de cette bande de terre était par le passé, la limite de Québec et de Charlesbourg comme l'ancienne borne. »</i>
Projet Lairet	
Parc linéaire Lairet	
La haie de Lairet	
Lairet nature	

### Noms de personnes

6 suggestions renvoient à des noms de personnes (Léo-Major et Patrick Roy), dont 4 à des femmes :

- « *Nommer cette place en l'honneur d'une femme qui n'a pas fait l'histoire, mais qui a un rôle marquant au Québec. Elles ont fait l'Amérique, de Serge Bouchard et Marie-Christine Lévesque, en sont remplies de ces "remarquables oubliées" » (2);*
- « *Le nom d'une femme scientifique québécoise, je vous laisse le choix »*
- « *Je propose le nom d'une femme qui a marqué la ville et qui y est née (Sylvie Bernier, Alys Robi...) »;*
- « *Espace Thelma Chalifoux ».*

### **Autres suggestions**

- Feux Follets;
- Passages cinq (5 km étant la vitesse de marche), pour apprendre à ralentir et penser en termes de sécurité des passants et de la qualité de vie des résidents;
- Le projet de développement de la centrale de la rivière Lairet;
- L'antre des ados ;
- Dynamo;
- Carrefour de l'énergie;
- L'arche ;
- Le District 41.

### **Commentaires**

- *Pas pour l'instant : c'est toujours plus facile de trouver un nom approprié quand on sait ce que l'on doit baptiser;*
- *Je ne crois pas qu'un nom rassembleur va faire une différence notable dans la qualité des aménagements qui seront réalisés.*

## **SIXIÈME PARTIE : PROFIL**

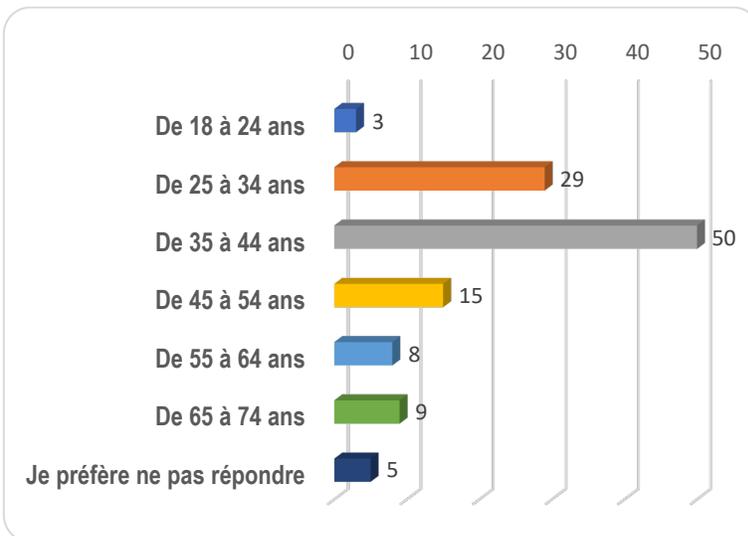
Ces questions sont posées à des fins d'analyse de l'échantillon. Les réponses demeurent anonymes. Même si ces questions étaient facultatives, au terme de l'exercice, 119 personnes ont répondu à cette section.

Parmi elles, 59% sont des femmes et 37% sont des hommes. La plupart des participants sont âgés d'entre 25 et 44 ans. Si 89% des répondants résident majoritairement dans le territoire visé, soit dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou, seulement 7% résident dans l'autre l'arrondissement jouxtant la friche, soit l'arrondissement de Charlesbourg.

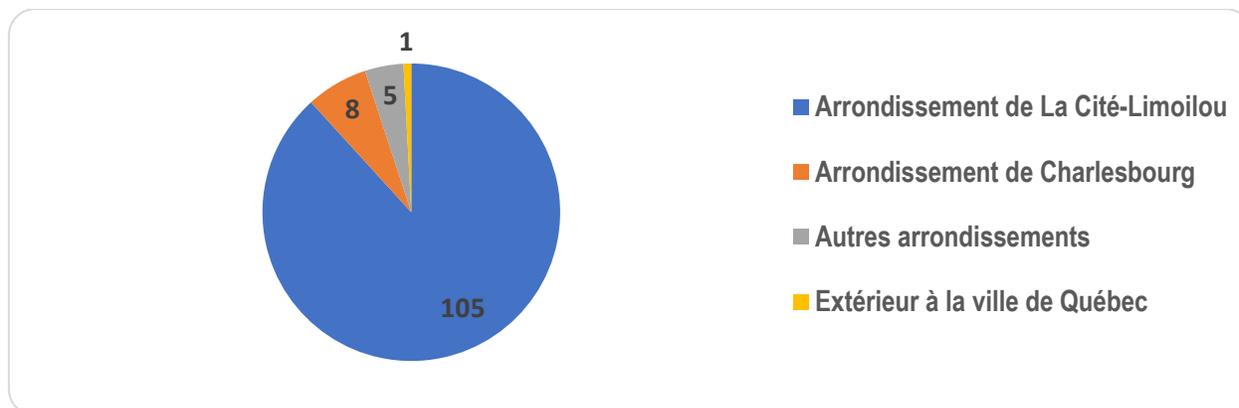
**Question 14. À quel genre vous identifiez-vous?**



**Question 15. Quel âge avez-vous?**



**Question 16. Quel est votre arrondissement de résidence?**



---

**Réalisation du rapport**

**Date**

Juin 2023

**Rédigé par**

M<sup>me</sup> Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

**Correction par :** M<sup>me</sup> Éloïse Gaudreault, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne



## Table de Concertation Vélo des Conseils de Quartier

15 avril 2023

### Commentaires de la Table de concertation vélo (TCV) des conseils de quartier dans le cadre de la vision de la 1<sup>re</sup> avenue, de la 41<sup>ème</sup> rue et de la friche qui la borde

La TCV propose les aménagements suivants en mobilité active en ce qui concerne la friche de la 41<sup>ème</sup> rue et de façon plus générale, la vision de la 1<sup>re</sup> avenue.

#### Friche bordant la 41<sup>ème</sup> rue

La TCV aimerait qu'un axe de circulation piétonne et cycliste soit aménagé dans l'axe est-ouest sur la friche. Un aménagement piétons-cyclistes au centre de la friche aurait l'avantage d'éloigner les piétons et cyclistes des voies automobiles et donc contribuer à l'attractivité de cet axe.

- Cet axe devrait relier minimalement la 3<sup>ème</sup> avenue Ouest au corridor des Cheminots
- Il devra également être relié au futur axe Vélo-Cité vers Charlesbourg, peu importe le tracé retenu
- Cet axe de mobilité active pourrait être très complémentaire à certaines suggestions de parc, jardin communautaire, bassin de rétention d'eau, prairie urbaine ou autres aménagements suggérés par des participants aux consultations.
  - o La table tient à souligner qu'elle a été très inspirée par les aménagements du corridor Loiret qui a été implanté au centre d'une bande détenue par la ville. La table est aussi très inspirée par les aménagements et zones de plantations qui vont border la nouvelle piste de l'avenue Coubertin et qui vont offrir une belle diversité d'environnement naturel pour border cette future piste.

#### Vélo-Cité – axe 1<sup>re</sup> avenue

La TCV appuie la position du conseil de quartier de Lairet qui demande l'aménagement du corridor Vélo-Cité vers Charlesbourg sur la 1<sup>re</sup> avenue. Sans reprendre les préambules, le cœur de la résolution se lisait comme suit :

« implanter de façon prioritaire une piste cyclable quatre saisons sur la 1<sup>ère</sup> avenue, entre la 18<sup>e</sup> rue et la 41<sup>e</sup> rue. Cette piste cyclable devrait comporter des aménagements en vue de favoriser la sécurité autant pour les cyclistes que pour les piétons sur les trottoirs, tels que l'installation de bollards et de bordures surélevées, ainsi que l'interdiction de stationnement en marge de la piste cyclable pour éviter

l'emportierage, et en révisant les méthodes de drainage sous le viaduc qui se trouve dans le corridor des usagers. »

La TCV considère également que ce tracé peut être très intéressant comparativement aux autres alternatives :

- La première avenue se termine au pont Drouin et donne donc un accès presque direct au pôle Saint-Roch du tramway ce qui permet une intermodalité facilitée
- Elle est plus directe que la 4<sup>ième</sup> ou 8<sup>ième</sup> avenue Est qui sont toutes deux un peu décalé à l'est du centre du quartier d'affaire de Saint-Roch. Ces deux dernières artères ont aussi le désavantage de ne traverser ni la voie ferrée et ni l'autoroute Félix-Leclerc.
- Elle est également plus directe que les alternatives qui viseraient à rejoindre la 3<sup>ième</sup> avenue Ouest pour en faire un axe Vélo-Cité, soit en empruntant la rivière Saint-Charles suivi du parc Lairet ou soit par la rue de la pointe-aux-lièvres suivi du Boul Wilfrid-Hamel pour rejoindre la bidirectionnelle existante sur la 3<sup>ième</sup> avenue Ouest.

#### Place Charlesbourg – grands stationnements

- Dans le réaménagement de place Charlesbourg, prévoir des accès spécifiques piétons et vélos qui permettent de traverser le grand stationnement et accéder en sécurité aux bâtiments commerciaux. Prévoir également des stationnements vélos à proximité des entrées. Un tel aménagement serait cohérent avec la stratégie de la sécurité routière ou les normes d'aménagements des stationnements a été incorporés (page 32 et extrait ci-dessous)

#### **Les normes d'aménagement des parcs de stationnement**

Le cadre normatif applicable à l'aménagement d'un stationnement industriel, commercial ou institutionnel est intégré au règlement d'urbanisme harmonisé de la Ville.

Il établit les règles de localisation, d'accès, de circulation et de stationnement des véhicules. Toutefois, il ne prévoit aucun aménagement particulier pour les usagers d'un stationnement quand ils deviennent piétons ou s'ils sont cyclistes.

Pour corriger cette situation, la Ville prévoit réviser son Plan directeur d'aménagement et de développement. Elle veut y inclure de nouvelles normes d'aménagement sécuritaires pour tous les usagers automobilistes, piétons et cyclistes des terrains de stationnement de plus de 100 places à vocation industrielle, commerciale ou institutionnelle.



#### Viaducs traversants l'autoroute Félix-Leclerc

Pour les viaducs de la 3<sup>ième</sup> avenue Ouest et 4<sup>ième</sup> avenue Est, aménager un rétrécissement des voies automobiles pour permettre un espace tampon voire l'installation d'une barrière physique entre autos et cyclistes. Prévoir un déneigement 4 saisons de ces liens importants ainsi que pour le corridor des Cheminots.